

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 26 septembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 6.18, 6.19, 6.20, 6.21, 6.22, 6.23, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h30.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (jusqu'au 4.1) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 7.5) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT (à partir du 6.2), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.1), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 1.1.1), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 0.3), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.1), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 7.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1) Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Michel JASSEY Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.3), M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Étaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chevroz : M. Yves BILLECARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du 8.1), P. BONNET, E. BRIOT, D. DARD, C. DEVESA, A. GHEZALI, M. LEMERCIER (à partir du 6.2), C. MICHEL, R. REBRAB, R. STHAL, Y. BILLECARD, F. TAILLARD, Y. GUYEN, H. TRUDET, JM. BOUSSET, A. LORIGUET

Mandataires : B. VOUGNON (à partir du 8.1), J. GROSPERRIN, C. LIME, K. ROCHDI, A. POULIN, M. ZEHAF, G. CHALNOT (à partir du 6.2), N. BODIN, S. WANLIN, E. ALAUZET, G. ORY, R. STEPOURJINE, M. FELT, A. FELICE, F. BAILLY, C. MAGNIN-FEYSOT

Délibération n°2019/004864

Rapport n°0.2 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission : Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, modifiée par délibérations du 30 juin 2016 et 17 décembre 2018, donné délégation au Bureau pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau du 12 septembre 2019 a pris les décisions suivantes :

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 14/06/19

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- a ouvert la séance du Bureau,
- a procédé à la vérification du quorum,
- a annoncé les pouvoirs reçus pour la séance,
- a invité les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau:

- a nommé Monsieur Gabriel BAULIEU comme secrétaire de séance,
- a approuvé le procès-verbal de la séance de Bureau du 14/06/19.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (Septembre 2019)

Mme K. ROCHDI, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par GRAND BESANCON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GRAND BESANCON et OFFICE PUBLIC D'HLM DU DEPARTEMENT DU DOUBS HABITAT 25 pour un montant total de 1 725 124,50 €,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Pertes sur créances irrécouvrables

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur les admissions en non-valeur et abandons de créances de :

- 41 987,47 € TTC au titre du Budget Principal,
- 66 659,87 € TTC (soit 60 599,89 € HT) au titre du Budget Déchets,
- 403,40 € TTC au titre du Budget Conservatoire,
- 2 520,60 TTC (soit 2 375,13 € HT) au titre du Budget Eau,
- 2 212,68 € TTC (soit 2 011,21 € HT) au titre du Budget Assainissement.

Maintenance des systèmes d'alimentation électriques sans interruption (ASI) de types onduleurs dans divers bâtiments et propriétés de la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole - Constitution du groupement de commandes - Autorisation de signature de la convention constitutive

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la constitution du groupement de commandes,
- a autorisé M. le Président à signer la convention de groupement de commandes avec la Ville de Besançon.

Ressources humaines

Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement (Direction des Systèmes d'Information, Conservatoire à Rayonnement Régional, SYBERT, Département Eau et Assainissement, Direction Grands Travaux, Département des Mobilités)

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'agents contractuels sur les postes de :
 - un chargé d'opérations Numairie – Ordiclasse – Administrateur Système et réseau au sein de la Direction des Systèmes d'Information à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
 - un régisseur général au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
 - un technicien dessinateur bâtiment au sein du Département Architecture et Bâtiments à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
 - un animateur - forgeron numérique au sein de la Direction des Systèmes d'Information à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
 - deux techniciens travaux au sein du Département Eau et Assainissement à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
 - un concepteur projeteur au sein de la Direction Grands Travaux à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
 - deux concepteurs projeteurs au sein du Département des Mobilités à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- s'est prononcé favorablement sur le renouvellement d'agents contractuels sur les postes de :
 - un responsable d'exploitation Centre de Tri au sein du SYBERT à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
 - un concepteur projeteur au sein de la Direction Grands Travaux à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Actualisation de la Liste des Emplois Permanents – Création de postes

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement :

- la création d'un poste de Géomaticien-Topographe relevant du cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux au sein de la direction Foncier-Topographie,
- la création d'un poste de Chargé de travaux relevant du cadre d'emploi des Techniciens territoriaux au sein de la Direction Grands Travaux,
- la création d'un poste de chef de projet événementiel, coordinateur du festival Grandes Heures Nature relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux auprès du Directeur Général Adjoint mutualisé du « Pôle Services à la Population »,
- la création d'un poste de chargé de gestion relevant du cadre d'emplois des rédacteurs au sein du secrétariat général du Pôle Culture,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Evolution de deux postes de chefs d'équipes en postes de chefs de secteurs auprès de la Direction du SYBERT

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur :

- l'évolution de deux postes de Coordinateurs de déchetteries (relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques) en poste de chefs de secteur (relevant des cadres d'emplois des techniciens) au sein de la Direction du SYBERT ;
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Réévaluation de la rémunération des agents en CDI

A l'unanimité, le Bureau :

- a défini dans les conditions énoncées la rémunération afférente aux emplois ci-après qui feront l'objet d'un avenant au contrat des agents concernés à compter du 1^{er} octobre 2019 :
 - o emploi de Cadre expert (Direction du Contrat de Ville),
 - o emploi de Directeur (Direction de l'Action Culturelle),
 - o emploi de Chargé de mission relations avec les élus (Direction Générale des Services),
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants aux contrats à intervenir dans ce cadre.

Evolution d'un poste d'agent technique polyvalent et d'un poste de technicien auprès du Département Architecture et Bâtiments

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur :

- l'évolution d'un poste d'agent technique polyvalent (relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques) en poste de technicien spécialisé (relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux) au sein du Département Architecture et Bâtiments (Direction Architecture) ;
- l'évolution d'un poste de technicien (relevant du cadre d'emploi des techniciens) en poste de cadre-expert (relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux) au sein du Département Architecture et Bâtiments (Direction Architecture) ;
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Initiative Doubs – Soutien financier du Grand Besançon 2019

MM. A. BLESSEMAILLE(2) et M. FELT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la participation financière de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à Initiative Doubs Territoire de Belfort pour un montant total de 15 000 € au titre de l'activité 2019.
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre et tout document ou avenant y afférent qui n'en modifie pas l'économie générale.

Association ADIE - Soutien financier de Grand Besançon Métropole 2019

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la participation financière de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à l'ADIE pour un montant de 10 000 € au titre de l'activité 2019.
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre et tout document ou avenant y afférent qui n'en modifie pas l'économie générale.

Participation du Grand Besançon au SIMI 2019 et au Sommet du Luxe 2020 par bons de commande à l'Agence Economique Régionale Bourgogne Franche Comté

M. A. BLESSEMAILLE(2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la participation de Grand Besançon Métropole au salon du SIMI 2019 (Salon de l'immobilier d'entreprise) sur la base d'un bon de commande de l'AER BFC à hauteur de 22 000 €,
- s'est prononcé favorablement sur la participation de Grand Besançon Métropole au Sommet du luxe 2020 sur la base d'un bon de commande de l'AER BFC à hauteur de 15 000 €.

Animations commerciales et artisanales - Attribution de subvention à l'Office de Commerce et de l'Artisanat

MM. T. MORTON et JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon au titre des samedis piétons,
- a autorisé M. le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne - Franche-Comté - Subvention 2019

MM. M. FELT et JL. FOUSSERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 6 000€ au Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne et Franche-Comté,
- a autorisé M. le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

Enseignement supérieur et Recherche Subvention UFC - Guides étudiants

MM. JL. FOUSSERET, A. POULIN(2) et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 000€ pour la réalisation des guides étudiants.

Enseignement supérieur et Recherche Subventions UFC - Manifestations scientifiques

MM. JL. FOUSSERET, A. POULIN(2) et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur ces deux subventions à l'Université de Franche-Comté (Service Sciences, art et culture) :

- 1 000 € pour l'organisation de la « Nuit européenne des chercheur.e.s » du 27 septembre 2019 et,
- 4 000 € pour l'organisation de la Fête de la science du 10 au 13 octobre 2019.

Enseignement supérieur - Subvention Association BAF (Besançon et ses Associations Fédérées) - Rentrée étudiante 2019

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention à la BAF, à hauteur de 2 000 €, pour l'organisation de la soirée « Bienvenue aux étudiants » du jeudi 19 septembre 2019.

Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du Pôle Véhicule du Futur pour l'année 2019

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions du Pôle Véhicule du Futur à hauteur de 5 000 € pour l'année 2019,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

ZAC des Marnières – Convention de participation d'urbanisme

MM. A. BLESSEMAILLE(2), N. BODIN et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- a validé le projet de convention de participation à intervenir entre Grand Besançon Métropole, la SPL Territoire 25 et la SARL MNG3 dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Marnières à Chalezeule ;
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention ou tout acte y afférent.

Commission n°04 : Développement durable

Fonds « Actions de sensibilisation au développement durable » - Attribution de subvention à l'association RéciDev

A l'unanimité, le Bureau :

- a pris connaissance de la démarche engagée par l'association RéCiDev,
- s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 600 €, à l'association RéCiDev, pour l'organisation de la campagne AlimenTerre 2019.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Programme d'aide à l'accession à la propriété - Labellisations à Pouilley les Vignes et Chaucenne

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur :

- la demande de labellisation de la société MAISONS FRANCE CONFORT pour 2 logements situés à POUILLEY LES VIGNES, correspondant à un engagement prévisionnel maximum de Grand Besançon Métropole de 11 000 €,
- la demande de labellisation de la société MAISONS HAPPY pour 1 logement situé à CHAUCENNE, correspondant à un engagement prévisionnel maximum de Grand Besançon Métropole de 5 000 €.

Convention constitutive d'un groupement de commande pour la mise en œuvre du NPRU de Planoise (missions d'architecte en chef, de maîtrises d'œuvre et autres études) entre Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, Néolia, SAIEMB Logement, Grand Besançon Habitat, Habitat 25 et AKTYA

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la constitution du groupement de commandes entre Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, Néolia, SAIEMB Logement, Grand Besançon Habitat, Habitat 25 et AKTYA pour les missions inscrites dans la convention,
- a autorisé le Président, ou son représentant, à signer la convention de groupement annexée au rapport.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Attribution de subvention aux clubs sportifs de haut niveau dans les disciplines individuelles

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution de 5 subventions d'un montant total de 15 000€ dans le cadre du soutien aux clubs sportifs de haut niveau pour la saison 2019/2020 :

- 5 000€ au CLUB PUGILISTIQUE BISONTIN
- 2 500€ au CLUB SAUVEGARDE DE BESANCON
- 2 500€ à l'AMICALE CYCLISTE BISONTINE
- 2 500€ à la SOCIETE DE TIR DE BESANCON
- 2 500€ à DOUBS SUD ATHLETISME

Festival Grandes Heures Nature : attribution de subvention à des associations sportives

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution de 9 subventions d'un montant total de 5 500€ dans le cadre du budget « Grandes Heures Nature » :

- 1 000€ à l'Amicale Cycliste Bisontine ;
- 500€ à l'ASPTT Besançon ;
- 500€ à Besançon Cyclo Randonnée ;
- 1 000€ à l'ASTB ;
- 500€ au DSA ;
- 500€ à Balise 25 ;
- 500€ au Besançon Triathlon ;
- 500€ au SNB Canoë Kayak ;
- 500€ à Entre-Temps.

Subvention exceptionnelle au club issu de la fusion Doubs et Loue et ASBO dans le cadre des mesures compensatoires au projet d'Osselle

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'US Doubs Sud de 80% des dépenses HT plafonnées à 15 000 €, soit une subvention de 12 000 € maximum, au titre de mesures compensatoires du projet de la base d'Osselle

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned to the right of the printed name.